

Circulaire de rentrée 2022 Secondes, Premières et Terminales du LGTP

L'ACCUEIL DES ELEVES SE FERA EN SALLE DES FETES

Rentrée du Lycée Général et Technologique : JEUDI 1 ^{er} septembre 2022		
Classes	Matin	Après-midi
2^{ndes} GT	Rentrée des élèves à 08h30	/
1^{ères} Générales 1^{ères} STMG - 1^{ère} ST2S	Rentrée des élèves à 09h15	/
T^{les} Générales T^{les} STMG – T^{le} ST2S	Rentrée des élèves à 10h00	/
Rentrée du Lycée Professionnel : JEUDI 1 ^{er} septembre 2022		
2^{ndes} Pro ASSP – 2nde Pro GATL – 2nde Pro MCV 1^{ère} année CAP ATMFC	/	Rentrée des élèves à 13h30
1^{ère} Pro ASSP – 1^{ère} Pro AGOrA – 1^{ère} Pro MCV 2^{ème} année CAP ATMFC	/	Rentrée des élèves à 14h15
T^{ale} Pro ASSP – T^{ale} Pro AGORA – T^{ale} Pro MCV	/	Rentrée des élèves à 15h00

Les élèves **commenceront les cours selon l'emploi du temps le vendredi matin.**

INTERNAT

La rentrée à l'internat se fera :

- Mercredi 31 août de 17h à 19h

Une circulaire spécifique sera envoyée ultérieurement

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- **PRONOTE** - voir annexe 1

- 1^{ère} demande bourse nationale de lycée - voir annexe 2
- Subvention pour le transport scolaire 2022/2023 : peut concerner des élèves résidant HORS EUROMETROPOLE bas Rhin - voir annexe 3
- Lycée 4.0

Chaque *nouvel* élève (2^{nde} GT et 2^{nde} Pro) recevra un ordinateur portable à la rentrée, dans le cadre du lycée 4.0. L'ordinateur est un prêt pour la durée de la scolarité et appartiendra définitivement à l'élève à l'obtention de son baccalauréat. Les manuels scolaires seront dématérialisés dans leur grande majorité.

- Fonds social

Les documents seront à récupérer à l'accueil après la rentrée. À rendre impérativement avant la date indiquée.

- Changement de régime

Le choix du régime (externe / demi-pensionnaire) engage l'élève pour l'année scolaire. Un formulaire sera transmis aux élèves via le professeur principal à la rentrée, la famille confirmera le choix des jours de demi-pension ou le changement de régime. Cette modification pourra se faire gratuitement **jusqu'au 15 septembre 2022 inclus**. **Au-delà, des frais de gestion s'appliqueront.**

- Certificats scolaires 2022-2023

3 certificats seront remis **aux élèves** du lycée via le professeur principal **à partir de mi-septembre**. Aucun certificat ne sera délivré avant septembre ; aucun duplicata ne sera fait après : il est impératif de conserver au moins une version du document, soit en format papier, soit en format numérique.

G. POIRIEZ
Chef d'établissement